

Mesure d'accompagnement particulière destinée aux propriétaires d'érablières en exploitation touchés par la ligne

Janvier 2026

L'importance de l'activité acéricole pour le milieu d'accueil

Consciente de l'importance de l'activité acéricole dans les régions touchées par le projet de l'axe Vallée-du-Saint-Laurent, Hydro-Québec offre une mesure d'accompagnement particulière à l'ensemble des propriétaires d'érablières en exploitation concernés.

Cette mesure a comme objectif d'aider les producteurs à faciliter la mise en œuvre des initiatives qu'ils jugent nécessaires pour préparer le moment où une partie de leur exploitation ne sera plus disponible en raison de la présence de la nouvelle ligne.

Elle ne constitue pas une compensation pour des droits de servitude déjà détenus par Hydro-Québec.

Que prévoit la mesure d'accompagnement ?

- Montant forfaitaire de 25 \$ par entaille actuellement exploitée, applicable de manière uniforme à toutes les situations, sans égard à la localisation, au type d'exploitation ou aux équipements utilisés.
- Nombre d'entailles en exploitation déterminé à partir des données déjà disponibles (MAPAQ, PPAQ, rencontres de propriétaires) et d'un inventaire forestier réalisé sur le terrain à partir de 2026.
- Paiement unique au moment des travaux de déboisement.

Comment bénéficier de la mesure d'accompagnement ?

- Vous n'avez aucune mesure à prendre à ce stade-ci.
- Notre équipe communiquera avec vous au moment de la réalisation de l'inventaire forestier.



Vous avez des questions ?
N'hésitez pas à communiquer avec l'équipe de projet



Écrivez-nous à
affairesregionales@hydroquebec.com



Ligne Info-projets

1 866 388-1978